



## CLUB DE RUGBY ROUGE ET OR

### OFFRE D'EMPLOI

#### 1. IDENTIFICATION

- |                        |                                      |
|------------------------|--------------------------------------|
| ❑ Poste                | Entraîneur(e)-chef Rugby Féminin.    |
| ❑ Supérieurs immédiats | Président du CA du Club de Rugby RO. |
| ❑ Statut du poste      | Temps partiel.                       |

NOTE : La forme masculine est utilisée dans les textes qui suivent, dans le but unique d'en alléger le contenu.

#### 2. SOMMAIRE DU POSTE

L'**entraîneur chef**, est responsable de la coordination des activités de son sport, avec le soutien de la coordination des activités d'excellence de l'Université Laval et en harmonie avec :

- ❑ La mission de l'Université,
- ❑ La mission du Service des activités sportives (S.A.S.),
- ❑ La mission et la vision des clubs d'excellence « Rouge et Or »,
- ❑ Les objectifs transmis par le C.A. du club, par son représentant désigné.

### 3. DESCRIPTION DE FONCTIONS

#### 3.1 FONCTION « GESTION »

- Participer aux réunions du C.A. Voir également à superviser l'application des décisions qui relèvent de son champ de compétences et à en faire le suivi;
- Participer aux activités de financement organisées par le club et impliquer les étudiantes-athlètes au besoin.
- Participer aux activités destinées aux entraîneurs telles que : réunions, formations, rencontres individuelles avec le S.A.S. et autres activités connexes et essentielles;
- Participer activement à l'Académie de Rugby

#### 3.2 FONCTION « ENTRAÎNEMENT »

- Accompagner, guider et conseiller les étudiantes-athlètes, afin de favoriser leur développement personnel et ainsi, permettre l'atteinte de leurs objectifs de réussite scolaire et sportifs;
- Accompagner les étudiantes-athlètes lors des rencontres sportives sur et hors campus, en veillant à leur sécurité et en s'assurant du respect de l'éthique comportementale;
- Entraîner les étudiantes-athlètes de son équipe, en utilisant toutes ses compétences, sa disponibilité et son professionnalisme, afin d'atteindre les objectifs d'excellence et de performance propres au « Rouge et Or »;
- Participer au processus d'embauche, superviser et évaluer le travail des entraîneurs-adjoints afin d'assurer la cohérence et la qualité des services;
- Participer au recrutement des étudiantes-athlètes, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'université, afin d'assurer une relève de qualité, répondant aux attentes.
- Sélectionner les étudiantes-athlètes qui seront appelées à faire partie de l'équipe, en utilisant un processus de sélection juste et transparent, le tout en collaboration avec son équipe d'entraîneurs - adjoints.
- Concevoir les plans, contenus et méthodes d'entraînements en collaboration avec ses adjoints et en fonction des besoins et exigences des étudiants-athlètes ou s'assurer que les plans, contenus et méthodes d'entraînements des entraîneurs sont supervisés par le conseiller technique.

**3.3 FONCTION « CONTRIBUTION PROFESSIONNELLE »**

3.3.1 Agir à titre de personne-ressource et de référence, que ce soit au niveau local, national ou international, en participant à des activités variées telles :

- ❑ Implications dans la fédération du sport concerné,
- ❑ Implications dans les activités de gestion de la ligue concernée,
- ❑ Implications dans le PNCE,
- ❑ Présentations ou conférences aux pairs de tous niveaux,
- ❑ Publications d'articles, rapports, livres et autres,
- ❑ Présences à titre d'entraîneur invité.

**3.4 FONCTION « DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL »**

- Assurer une communication constante avec les médias régionaux, afin de soutenir le développement du sport concerné;
- Collaborer et/ou participer activement au développement vertical du réseau de développement régional;
- Représenter le « Rouge et Or » et le sport concerné, lors d'activités sportives telles : camps sportifs, cliniques, ateliers de perfectionnement et lorsque l'occasion s'y prête;
- Agir en tant que porte-parole d'organismes de charité sélectionnés, autorisés et représentatifs.

**3.5 FONCTION « ENSEIGNEMENT »**

- Possibilité d'enseigner ou d'avoir une tâche contractuelle avec le Département d'éducation physique dans le sport concerné. La rémunération de cette tâche n'est pas à la charge du club.

**3.6 FONCTION « TÂCHES CONNEXES »**

- Exécuter toute tâche connexe correspondant à ses compétences et lorsque requis.

#### **4. EXIGENCES MINIMALES**

- ❑ Formation académique : Baccalauréat en éducation physique ou kinésiologie. Cette formation peut être compensée par une expérience pertinente de 5 ans;
- ❑ Compétition-Introduction/World Rugby Niveau 2 certifié avec les Modules Multisport de Compétition-Développement complétés.
- ❑ Expérience : 2 années d'expérience pertinente au niveau collégial ou l'équivalent ou, assistant-entraîneur au niveau universitaire depuis 4 ans;
- ❑ Autres : Expérience et implication à titre de personne ressource dans le cadre de cliniques, camps sportifs, etc. Détient des performances notables en compétition de niveau provincial;
- ❑ Excellente qualité du français parlé et écrit. Une très bonne connaissance parlée et écrite de l'anglais est un atout.

#### **5. CANDIDATURES**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature, par écrit ou par courriel, accompagné d'un curriculum vitae, à Julie Dionne, Directrice-adjointe du Service des activités sportives et responsable du programme Rouge et Or, Service des activités sportives, 2300 de la Terrasse – BUR 2254 – PEPS, Québec QC G1V 0A6. [julie.dionne@sas.ulaval.ca](mailto:julie.dionne@sas.ulaval.ca)

**Durée de l'affichage: 10 janvier 2017 au 21 janvier 2017, 16h.**

Début du contrat : 30 janvier 2017

POUR INFORMATION : Julie Dionne – (418) 656-2456.

#### **6. CLASSIFICATION ET RÉMUNÉRATION**

La classification et la rémunération des entraîneurs seront déterminées en fonction des critères liés à la formation académique, à l'expérience professionnelle ainsi qu'au niveau de performance atteint au cours de leur carrière à titre d'entraîneur sportif. La classification déterminera la rémunération.

**Note :** Bien que le statut du poste soit à temps partiel la période du 15 août au 15 novembre est beaucoup plus intensive.